Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL15_18122025-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le jeudi 18 Décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 12 décembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
15	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	20
MANDANTS	4
ABSENTS	2
APTES A VOTER	24

CONVOCATION	12-12-2025
RÉUNION	18-12-2025
AFFICHAGE	19-12-2025
TRANSMISSION	24-12-2025

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS					PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	**Maire**	X			
	MONNIER Philippe	**1er Adjoint**			X	Gabriel RAULT
	BERTIN Josyane	**2è Adjointe**	X			
	RAULT Gabriel	**3è Adjoint**	X			
	ALLAIN Marie-Paule	**4è Adjointe**	X			
	POUGET Léo	**5è Adjoint**			X	Henri LABBE
	HERNOT Bruno	**6è Adjoint**	X			
	L'HARIDON Michelle	**7è Adjointe**	X			
	HUET Jean-Marie	**CMD1**	X			
	CHARLOT Karine	**Conseillère**	X			
	CORMIER Anne-Séverine	**Conseillère**		X		
	DONNARD Roxane	**Conseillère**	X			
	DURAND Philippe	**CMD2**	X			
	GUINARD Brigitte	**Conseillère**	X			
	LANCESSEUR Christian	**CMD3**	X			
	LESNARD Pierre	**CMD4**	X			
	MANIS Cécile	**Conseillère**	X			
	ROUXEL Benoit	**CMD5**		X		
	MANIS Jean-Paul	**Conseiller**	X			
	LEMEE Ginette	**Conseillère**	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	**Conseiller**	X			
	CHALVET Maryvonne	**Conseillère**			X	Sylvain RENAUT
	DETREZ Nicole	**Conseillère**	X			
	RENAUT Sylvain	**Conseiller**	X			
	LOLIVE Jean-Paul	**Conseiller**			X	Bruno LE BRICON
	LE BRICON Bruno	**Conseiller**	X			
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**20**	02	04	

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL15_18122025-DE

15 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2025 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique sociale de notre commune. Il accompagne les publics fragiles, lutte contre l'exclusion et propose divers dispositifs d'aide aux habitants, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles en difficulté.

En 2025, le CCAS d'Erquy continue de poursuivre plusieurs actions essentielles pour soutenir les habitants vulnérables de la commune :

- Aides sociales et soutien aux familles en difficulté : Le CCAS intervient pour l'attribution d'aides d'urgence et propose un accompagnement social pour les personnes en précarité, en lien avec d'autres services locaux et régionaux.

- Soutien aux personnes âgées : Le CCAS offre des services tels que le portage de repas à domicile, une aide administrative pour l'accès aux droits, et des animations pour rompre l'isolement.

- Insertion sociale et accompagnement vers l'emploi : La structure participe à des dispositifs d'accompagnement pour les demandeurs d'emploi, notamment via des partenariats avec des associations d'insertion.

Afin de mener ces actions, le CCAS s'appuie sur des dons, le loyer de la boulangerie et les revenus liés à la régie de transport à la personne.
Par ailleurs, le CCAS bénéficiait d'un reliquat lié aux recettes du portage des repas pratiqué antérieurement et dont il ne supportait pas les charges de personnel.
En 2024, le reliquat a très fortement diminué et le CCAS, depuis 2024, sollicite une subvention auprès de la commune afin de lui permettre de mener à bien ses missions.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 46 100 €.

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Considérant la demande de subvention réalisée par le CCAS afin de couvrir ses dépenses
Considérant l'avis de la commission budgets/Finances locales en date du 1er décembre 2025,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 46 100 € au bénéfice du CCAS.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL15_18122025-DE

un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 24
- Votes défavorables 00
- Abstentions 00

Erquy, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR